

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE



GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2019

P.V. N° 107
Dossier N° 5

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les articles L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au Débat d'orientations budgétaires et Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2020,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- de donner acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2020 ;
- d'approuver le Rapport sur les orientations budgétaires ;
- d'approuver au sein du Rapport d'orientations budgétaires sa partie « rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne » comme répondant aux conditions de l'article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales ;
- d'approuver le montant de la contribution de fonctionnement du Département pour 108 200 000 €, celui de la subvention d'investissement pour 4 600 000 €. Les contributions des communes et des EPCI représenteront un total de 19 611 248 €.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU-MILLOT